

Québec, le 26 avril 2004

Envoi par courrier et par télécopieur :

Conseil régional de l'environnement Mauricie  
M. Patrick Simard  
3450, boul. Royal, bureau 200  
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3

Objet :           Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite  
                  Gaz Métro  
                  Questions complémentaires du 26 avril 2004, questions 1 et 2

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

1. Le CRE propose : « Le promoteur devrait se porter acquéreur des îles affectées et les aménager pour les préserver » (DM7, p. 13). Y a-t-il d'autres cas où ce type de mesure de compensation a été appliqué? (DT4, p. 55)
2. Document de présentation du mémoire.

La commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Suzanne Bouchard